Fait suite à : Avertissements agricoles : édition Ile de France

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-3-68 761456

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :
ÉDITION SPÉCIALE

ABONNEMENT ANNUEL : **25 F**

Produits pesticides homologués au 1er Janvier 1968

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

(Les doses sont exprimées, sauf indications contraires, en grammes de matière active par hl d'eau)

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

DDT : 100 g
HCH : 100 g
Lindane : 12 g
Méthoxychlore : 100 g

Anthonome du poirier :

DDT : 100 g
Lindane : 12 g
Méthoxychlore : 100 g

Carpocapse des pommes et des poires :

Arséniate de plomb : 80 g d'arsenic
Azinphos éthyl : 40 g
Azinphos méthyl : 40 g
Carbaryl : 75 g
DDD : 125 g
DDT (produit à 50 % de matière active) : 125 g
DDT émulsion : 100 g
Diazinon : 30 g
Diéthion : 100 g
Diméthoate : 50 g
Fénitrothion : 50 g
Fenthion : 50 g
Imidithion : 50 g
Malathion : 75 g
Méthoxychlore : 125 g
Oléoparathions : 20 g
Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 30 g
Phosphamidon : 40 g

Tordeuse orientale du pêcher :

Azinphos éthyl : 40 g
Azinphos méthyl : 40 g
Carbaryl : 120 g
DDT (poudre mouillable à 50 %) : 150 g
DDT (émulsion) : 120 g
Fénitrothion : 50 g
Mévinphos : 50 g
Oléoparathions : 20 g
Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 25 g
Phosalone : 60 g

Pucerons :

Azinphos éthyl : 40 g
Azinphos métyl : 40 g
Bromophos : 50 g
Carbophénothion : 45 g
Diazinon : 25 g
Diéthion : 100 g
Diméthoate : 30 g
Endosulfan : 60 g
Endothion : 50 g
Fénitrothion : 50 g
Fenthion : 75 g
Formothion : 40 g
HCH émulsion : 200 g
HCH poudre mouillable : 250 g
Isolane : 6 g
Lindane : 30 g
Malathion : 75 g
Mévinphos : 50 g
Nichlorfos : 50 g
Nicotine : 150 g
Oxydéméton méthyl : 25 g
Parathion éthyl : 20 g
Parathion méthyl : 30 g
Phosalone : 60 g
Phosphamidon : 20 g
Prothoate : 30 g
Vamidothion : 50 g

Acariens :

Azinphos éthyl : 40 g
Azinphos méthyl : 40 g
Binapacryl : 50 g
Carbophénothion : 45 g
Chlorbenside : 50 g
Chlorfénizon : 50 g
Chlorobenzilate : 25 g (sur arbres fruitiers à pépins seulement)
Diazinon : 25 g
Dicofol : 50 g
Diéthion : 100 g
Diméthoate : 30 g
Fénizon : 50 g
Formothion : 40 g
Malathion : 75 g
Oxydéméton méthyl : 25 g
Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 30 g
Phenkapton : 30 g
Phosalone : 60 g
Prothoate : 30 g
Tétradifon : 25 g
Tétradifon émulsion : 16 g
Dioxathion + Fénizon : 25 g + 50 g

Mouche méditerranéenne des fruits :

DDT : 250 g
Diéthyldiphényldichlorétane : 175 g
Diméthoate : 30 g
Fenthion : 50 g
Formothion : 50 g
Malathion : 100 g
Méthoxychlore : 250 g
Trichlorfon : 100 g

P 181

Mouche de la cerise :

DDT : 125 g
Diazinon : 30 g

Diméthoate : 30 g
Fenthion : 50 g
Formothion : 50 g
Oléoparathions : 20 g

2. — MALADIES

Tavelures :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Oxychlorure de cuivre, Sulfate basique de cuivre, Oxyde cuivreux : 250 g de cuivre métal (dose maximum).
Bouillie sulfocalcique : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
Captane : 150 g
Carbatène : 200 g
Dichlone : 50 g
Doguadine : 70 g
Manèbe : 160 g
Oxyquinoléate de cuivre : 80 g
Phaltane : 100 g
Soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose max.)
Thiocyanodinitrobenzène : 135 g
Thirame : 200 g
Zinèbe : 200 g
Zirame : 180 g
Association de zirame et de cuivre, Association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdium :

Bouillie sulfocalcique : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
Dinocap : 25 g
Soufres fluents : poudrage
Soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose max.)
Soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose max.)

Cloque du pêcher :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux, Sulfate basique de cuivre : 250 g de cuivre métal
Acétate neutre de cuivre : 1 000 à 2 000 g
Captane : 125 g
Ferbame : 175 g
Thirame : 175 g
Zirame : 175 g
Association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Colorants nitrés : 600 g
Huiles de goudron : 5 l d'huile réelle
Huiles de pétrole : 2,5 l à 3 l d'huile réelle
Huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC
Oléomalathion : 1 l d'huile réelle + 300 g de malathion
Oléoparathions : 1 l 25 d'huile réelle + 45 g de parathion

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles de goudron et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié.

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

Pulvérisation

Arséniate de plomb : 100 à 120 g d'arsenic
Azinphos éthyl : 40 g
Azinphos méthyl : 40 g
Carbaryl : 120 g
DDT : 75 g (sur eudémis seulement)
Diazinon : 25 g
Malathion : 75 g
Mévinphos : 50 g
Parathion éthyl : 20 g
Parathion méthyl : 30 g

Poudrage :

Carbaryl
DDT (sur eudémis seulement)
Diazinon
Malathion
Parathion éthyl
Parathion méthyl
Roténone

Acariens :

Azinphos éthyl : 40 g
Azinphos méthyl : 40 g
Carbophénothion : 30 g
Chlorbenside : 50 g
Chlorfénizon : 50 g
Chlorobenzilate : 25 g
Diazinon : 25 g
Dicofol : 50 g
Diéthion : 75 g
Diméthoate : 30 g
Fénizon : 50 g
Formothion : 40 g
Malathion : 75 g
Oxydéméton méthyl : 25 g
Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 30 g
Phosalone : 60 g
Prothoate : 30 g
Tétradifon : 25 g
Vamidothion : 50 g
Dioxathion + Fénizon : 25 g + 50 g

2. — MALADIES

Mildiou :

Acétate neutre de cuivre : 400 à 1 000 g
Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
Captane : 175 g
Carbatène : 300 g (raisin de table)
Mancozèbe : 280 g
Manèbe : 280 g
Zinèbe : 250 g
Association de zinèbe et de cuivre, Association de manèbe et de cuivre, Association de carbatène et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.

Black-rot :

Acétate neutre de cuivre : 400 à 1 000 g
Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
Captane : 175 g
Manèbe : 280 g
Mancozèbe : 280 g
Zinèbe : 250 g
Association de zinèbe et de cuivre, Association de carbatène et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.

Oïdium :

Dinocap : 30 g
Soufres : en poudrage
Soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur
Soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur
Soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur

3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

Huiles de goudron, Huiles jaunes, Oléoparathions, Oléomalathion : voir les doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

Excoriose :

Arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic
Colorants nitrés : 600 g
Huiles jaunes : 1,5 à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC

Esca :

Arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

C. - POMME DE TERRE

Doryphore :

Pulvérisation :

Arséniate de chaux : 140 g d'arsenic
Arséniate de plomb : 170 g d'arsenic
Azinphos éthyl : 40 g
Azinphos méthyl : 40 g
Carbaryl : 75 g
Chlordane : 100 g
DDD : 75 g
DDT : 50 à 80 g
Dieldrine : 10 g
Endosulfan : 35 g
Heptachlore : 60 g
Imidithion : 50 g
Lindane : 8 g
Minacide : 75 g
Phosalone : 60 g
Phosphamidon : 30 g
Roténone : 10 g
Toxaphène et polychlorocamphane : 150 g

Poudrage :

Carbaryl : 1 000 g de matière active à l'ha
Chlordane : 1 250 g de matière active à l'ha
DDT : 1 500 g de matière active à l'ha
Dieldrine : 120 g de matière active à l'ha
Endosulfan : 600 g de matière active à l'ha
Heptachlore : 750 g de matière active à l'ha
Lindane : 100 g de matière active à l'ha
Roténone : 100 g de matière active à l'ha
Toxaphène et polychlorocamphane : 1 500 g de matière active à l'ha

Mildiou :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
Captafol : 160 g
Mancozèbe : 160 g
Manèbe : 160 g
Phaltane : 150 g
Propinèbe : 200 g
Zinèbe : 200 g
Métirame de Zinc : 200 g
Association de carbatène et de cuivre, Association de zinèbe et de cuivre, Association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

D. - COLZA

Petite altise du colza :

DDD et DDT : 600 g de matière active à l'ha en pulvérisation
800 g de matière active à l'ha en poudrage
Endosulfan : 150 g de matière active à l'ha en pulvérisation
200 g de matière active à l'ha en poudrage
Dieldrine : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation
280 g de matière active à l'ha en poudrage
HCH : 1 000 g de matière active à l'ha en pulvérisation
1 300 g de matière active à l'ha en poudrage
Lindane : 120 g de matière active à l'ha en pulvérisation
160 g de matière active à l'ha en poudrage
Malathion : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
700 g de matière active à l'ha en poudrage
Parathions : 130 g de matière active à l'ha en pulvérisation
700 g de matière active à l'ha en poudrage
Toxaphène et polychlorocamphane :
1 700 g de matière active à l'ha en pulvérisation
2 300 g de matière active à l'ha en poudrage

Grosse altise, méligèthe :

DDD et DDT : 900 g de matière active à l'ha en pulvérisation
1 200 g de matière active à l'ha en poudrage
Dieldrine : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation
400 g de matière active à l'ha en poudrage
Endosulfan : 250 g de matière active à l'ha en pulvérisation
300 g de matière active à l'ha en poudrage
HCH : 1 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
2 000 g de matière active à l'ha en poudrage
Heptachlore (contre le méligèthe seulement) :
600 g de matière active à l'ha en pulvérisation
750 g de matière active à l'ha en poudrage
Lindane : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation
275 g de matière active à l'ha en poudrage
Malathion : 700 g de matière active à l'ha en pulvérisation
900 g de matière active à l'ha en poudrage
Parathions : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation
275 g de matière active à l'ha en poudrage
Toxaphène et polychlorocamphane :
2 250 g de matière active à l'ha en pulvérisation
3 000 g de matière active à l'ha en poudrage

Charançon des tiges :

Dieldrine : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
700 g de matière active à l'ha en poudrage
Endosulfan : 400 g de matière active à l'ha en pulvérisation
500 g de matière active à l'ha en poudrage
HCH : 2 400 g de matière active à l'ha en pulvérisation
3 200 g de matière active à l'ha en poudrage
Lindane : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation
400 g de matière active à l'ha en poudrage
Parathions : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation
400 g de matière active à l'ha en poudrage
Toxaphène et polychlorocamphane :
4 000 g de matière active à l'ha en pulvérisation
5 000 g de matière active à l'ha en poudrage

Charançon des siliques :

Dieldrine : 900 g de matière active à l'ha en pulvérisation
1 200 g de matière active à l'ha en poudrage
Endosulfan : 600 g de matière active à l'ha en pulvérisation
800 g de matière active à l'ha en poudrage
Lindane : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
600 g de matière active à l'ha en poudrage
Parathions : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
600 g de matière active à l'ha en poudrage
Toxaphène et polychlorocamphane :
4 000 g de matière active à l'ha en pulvérisation
5 000 g de matière active à l'ha en poudrage

E. - BETTERAVE

Pucerons :

Azidithion (traitement des semences)
Diméthoate : 500 g de matière active à l'ha
Disulfoton : 1 000 g de matière active à l'ha (granulés dans la raie du semis)
Endothion : 500 g de matière active à l'ha
Formothion : 500 g de matière active à l'ha
Lindane : 300 g de matière active à l'ha
Mévinphos : 350 g de matière active à l'ha
Oxydéméton méthyl : 200 g de matière active à l'ha
Parathion éthyl : 200 g de matière active à l'ha
Parathion méthyl : 300 g de matière active à l'ha
Phosphamidon : 300 g de matière active à l'ha
Vamidothion : 500 g de matière active à l'ha

Mouche de la betterave :

Azinphos éthyl : 250 g de matière active à l'ha
Azinphos méthyl : 250 g de matière active à l'ha
Chlordane : 1 000 g de matière active à l'ha
Diazinon : 150 g de matière active à l'ha
Dieldrine : 400 g de matière active à l'ha
Diméthoate : 250 g de matière active à l'ha
Endothion : 600 g de matière active à l'ha
Heptachlore : 1 000 g de matière active à l'ha
Lindane : 300 g de matière active à l'ha

Parathions : 150 g de matière active à l'ha
Phosphamidon : 200 g de matière active à l'ha
Toxaphène : 1 500 g de matière active à l'ha
Trichlorfon : 300 g de matière active à l'ha

F. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :

Azinphos éthyl : 40 g
Azinphos méthyl : 40 g
Bromophos : 50 g
Carbophénothion : 45 g
Diazinon : 25 g
Dichlorvos : 100 g
Diéthion : 75 g
Diméthoate : 30 g
Endosulfan : 60 g
Fénitrothion : 50 g
Fenthion : 75 g
Isolane : 6 g
Lindane : 30 g
Malathion : 75 g
Mévinphos : 35 g
Naled : 100 g
Nicotine : 150 g
Nichlorfos : 50 g
Parathion éthyl : 20 g
Parathion méthyl : 30 g
Phosalone : 60 g
Prothoate : 30 g
Pyréthrines synergisées : 12 g
Roténone : 20 g

Acariens :

Azinphos éthyl : 40 g
Azinphos méthyl : 40 g
Binapacryl : 50 g
Carbophénothion : 45 g
Chlorbenside : 50 g
Chlorfénizon : 50 g
Chlorobenzilate : 25 g
Diazinon : 25 g
Dicofol : 50 g
Diéthion : 100 g
Diméthoate : 30 g
Fénizon : 50 g
Malathion : 75 g en pulvérisation ; 1 000 g en poudrage
Mévinphos : 35 g
Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 30 g
Phosalone : 60 g
Prothoate : 30 g
Tétradifon : 25 g
Thioquinox : 40 g
Dioxathion + Fénizon : 25 g + 50 g

Mouche de l'asperge :

(Aspergeraies non en production)
Diazinon : 30 g
Diméthoate : 30 g
Endothion : 50 g
Formothion : 50 g

Mouche de l'endive :

Diméthoate : 30 g

Mouche de l'oignon :

Aldrine : 15 g/kg (traitement des graines)
Dieldrine : 15 g/kg (traitement des graines)

Produits pesticides en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1968

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

Carpocapse des pommes et des poires :
Formothion, Médathion

Tordeuse orientale du pêcher :
Médathion

Pucerons des arbres fruitiers :
Médathion, Minacide, Naled

Acariens des arbres fruitiers :
Chloropropylate, Chlorphénamidine, Médathion, Naled, Oxythioquinox, Tétrasul, Thioquinox

Mouche de l'olive :
Diazinon, Diméthoate, Endothion, Fenthion, Formothion, Phosphamidon

Tavelures du pommier et du poirier :
Captafol, Dithianon, Mancozèbe, Métirame de zinc, Propinèbe

Cloque du pêcher :
Captafol

Oïdium du pommier :
Binapacryl, Oxythioquinox

Tordeuses de la grappe :
Bromophos, Médathion, Phosalone

Acariens de la vigne :
Binapacryl, Chloropropylate, Chlorphénamidine, Médathion, Phenkapton, Tétrasul, Thioquinox

Mildiou de la vigne :
Captafol, Dichlofluanide, Phaltane, Propinèbe
Association de mancozèbe et de cuivre
Association de manèbe et de cuivre
Association de propinèbe et de cuivre

Oïdium de la vigne :
Dinocap en poudrage

Black-rot :
Captafol, Phaltane
Association de mancozèbe et de cuivre

Pourriture grise :
Captafol, Captane, Dichlofluanide, Phaltane, Thirame

Doryphore :
Médathion

Petite altise du colza :
Diazinon

Grosse altise, méligèthe :
Diazinon, Minacide (méligèthe), Phosalone (méligèthe)

Charançon des tiges :
Diazinon

Charançon des siliques :
Diazinon, Phosalone

Pucerons de la betterave :
Endosulfan, Isolane

Mouche de la betterave :
Fenthion, Formothion, Mévinphos, Phosalone

Pucerons des cultures légumières :
Endothion, Médathion

Acariens des cultures légumières :
Chloropropylate, Chlorphénamidine, Médathion, Naled, Oxythioquinox, Phenkapton

Mouche de l'oignon :

Diazinon (traitement du sol — granulés)
Diéthion (traitement des graines)
Diéthion (traitement du sol en pulvérisation)
Trichloronate (traitement des plants)
Trichloronate (trempage des plants)
Trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation)

Mouche de la carotte :

Diazinon (traitement du sol — granulés)
Diéthion (traitement du sol — pulvérisation)

Mouche de l'endive :

Formothion

Oïdium des cultures légumières :
Binapacryl, Oxythioquinox

(Listes établies par le Service Central de la Protection des Végétaux)

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - 5190   *Directeur-Gérant : L. BOUYX*